

US-VISIT à la frontière entre les États-Unis et le Canada

US-VISIT s'applique à la plupart des visiteurs arrivant aux États-Unis (avec quelques rares exceptions), quel que soit leur pays d'origine et même s'ils voyagent avec un visa.



Les résidents permanents, c'est-à-dire ceux qui résident au Canada mais qui ne sont pas citoyens canadiens, sont visés par US-VISIT et pour entrer aux États-Unis, leur photo numérique sera prise et leur empreinte digitale scannée.*

[Aire d'inspection secondaire]



* Les visiteurs suivants arrivant aux États-Unis sont assujettis à US-VISIT :

- Les citoyens canadiens voyageant avec un visa pour commerçants (E) basé sur un traité avec les États-Unis et/ou un visa de type fiancé (K) non immigré.
- Les Canadiens avec la double citoyenneté voyageant avec leur passeport non canadien.
- Les visiteurs qui ne sont pas citoyens canadiens sont visés par US-VISIT et pour entrer aux États-Unis, leur photo numérique sera prise et leur empreinte digitale scannée.
- Les visiteurs voyageant dans le cadre du Programme d'exemption de visa des États-Unis.

Le processus comprend le recueillement de renseignements de voyage et des identificateurs personnels, tels que la prise des empreintes digitales sans encre et d'une photographie numérique.